

# Carte nationale d'identité sécurisée

## Personne majeure

*La présence du demandeur  
est obligatoire au dépôt du dossier  
et à la remise de la CNI*



# I - DOCUMENTS À FOURNIR

- 1 Un **FORMULAIRE** de demande à compléter *(disponible uniquement en mairie)*.
- 2 **2 PHOTOS D'IDENTITÉ** *(récentes, identiques, en couleur, 35x45 mm, visage de face et dégagé, tête nue, non découpées, réalisées par un photographe professionnel ou dans une cabine photos agréée)*.
- 3 **VOTRE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE** + copie recto-verso.  
*(si vous en possédez une, même périmée)*
- 4 Un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT** sur la commune de Limoges : original + copie *(facture EDF-GDF ou de téléphone, quittance de loyer émise par un organisme bailleur, certificat d'imposition ou de non-imposition, etc.)*.  
Si le demandeur habite chez une tierce personne, y compris les parents : fournir lettre manuscrite, justificatif du domicile et copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- 5 Un **ACTE DE NAISSANCE avec filiation, de moins de 3 mois**  
*(ou, à défaut copie intégrale de l'acte de mariage)*

**UNIQUEMENT si vous ne pouvez pas présenter l'original et la copie de :**

- votre ancienne CNI plastifiée
- OU ● votre passeport électronique ou biométrique
- OU ● votre ancienne CNI cartonnée, ou votre ancien passeport non sécurisé encore valides, ou périmés depuis moins de 2 ans.

L'acte de naissance est à demander à :

- la mairie de votre lieu de naissance, si vous êtes né(e) en France
- La sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, si vous êtes né(e) à l'étranger  
(44941 - Nantes cedex 9 / tél. : 0826 08 06 04 / [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

## II - LE CAS ÉCHÉANT, FOURNIR EN PLUS

- **TIMBRE FISCAL de 25 euros** (à acheter dans un bureau de tabac)  
**UNIQUEMENT** *en cas de non présentation de l'ancienne carte plastifiée, lors de son renouvellement*  
(pas de timbre fiscal si renouvellement d'une carte cartonnée)
- **DÉCLARATION de PERTE ou de VOL** : original + copie.
- **Pour les femmes divorcées** : **JUGEMENT de DIVORCE COMPLET**  
+ copie de la page relative à l'usage du nom d'époux.
- **Pour les femmes mariées ou remariées** : **LIVRET de FAMILLE**  
+ copie de la page du mariage.
- **Pour les femmes veuves** : **BULLETIN de DÉCÈS** ou **LIVRET de FAMILLE** + copie de la page précisant le décès de l'époux.
- Un **JUSTIFICATIF de NATIONALITÉ**  
**UNIQUEMENT** *si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité* (si besoin, s'adresser à l'agent d'accueil au moment du dépôt du dossier).

# Délai d'obtention : 3 semaines

Attention : à l'approche des vacances d'été, ce délai peut être plus long

## Validité : 10 ANS

**Le dossier peut être déposé à l'un ou l'autre des sites suivants :**

- **Hôtel de ville :**  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
- **Mairie annexe de Landouge :**  
du lundi au samedi de 9 h à 12 h
- **Mairie annexe de Beaune-les-Mines :**  
du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
- **Espace administratif de Beaubreuil :**  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- **Bus itinérant :**  
(téléphonez au 06 72 76 50 22 pour connaître les jours et lieux de stationnement)

**Toute carte non retirée par son titulaire  
dans un délai de 3 mois sera détruite**

Affaires générales  
Place Léon-Betoulle  
87031 Limoges cedex 1  
Tél. 05 55 45 62 65  
[www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)

